

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 7 août 2014

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 6 août 2014, à vingt heures, à la salle municipale de Sainte-Famille, I.O., endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Jean-Claude Pouliot, préfet-suppléant, à laquelle la mairesse et les maires suivants sont présents et forment quorum : Mme Lina Labbé, MM., Harold Noël, Yves Coulombe et Sylvain Bergeron.

M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, a justifié son absence et M. Yves Lévesque est le représentant désigné pour Sainte-Famille.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Jean-Claude Pouliot, préfet-suppléant, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet-suppléant
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 9 juillet 2014
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 9 juillet 2014
5. Adoption du Plan de développement du transport collectif pour la MRC de l'Île d'Orléans
6. Travaux d'inspection – Pont de l'Île d'Orléans
7. SHQ – Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat
8. Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans – Règlement 2014-330
9. Coupure de 10% - Financement des CLD
10. Adoption des dépenses du mois de juillet 2014
11. Correspondance
12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de la réunion

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2014-08-73

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite des ajouts 12.1 *Certificat de conformité – Village de Sainte-Pétronille – Règlement 377* et 12.2 *Frais de réaménagement – Salle du Conseil des maires*. Le point 12. *Varia* demeure ouvert par ailleurs.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 9 juillet 2014

Résolution 2014-08-74

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 9 juillet 2014.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 9 juillet 2014

Une rencontre est prévue entre Mme Mélanie Gravel, attachée politique de Mme Hélène David, ministre de la Culture et des Communications et le Conseil des maires le 7 août.

Les travaux de resurfaçage du pont sont débutés depuis le 5 août et seront réalisés de soir et de nuit jusqu'au début septembre.

Les résolutions adoptées aux points 6, 7 et 8 (pp. 2 et 3) ont été transmises aux autorités concernées et nous avons déjà reçu un accusé réception du ministère de la Sécurité publique. Chacune des municipalités fera suivre une résolution à la MRC qui les transmettra au MSP.

5• Adoption du Plan de développement du transport collectif pour la MRC de l'Île d'Orléans

Résolution 2014-08-75

Attendu que le ministère des Transports (MTQ) demande un Plan de développement du transport collectif de la MRC de l'Île d'Orléans pour l'obtention de la subvention annuelle ;

Attendu que le Conseil des maires a pris connaissance du Plan de développement du transport collectif de la MRC de l'Île d'Orléans, tel que préparé par PluMobile, responsable du développement et de la gestion quotidienne du service de transport collectif et adapté de la MRC ;

En conséquence, sur la **proposition** de Mme Lina Labbé, appuyée par M Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que le Plan de développement du transport collectif de la MRC de l'Île d'Orléans soit déposé au MTQ en vue de l'obtention de la subvention annuelle à laquelle la MRC aurait droit.

6• Travaux d'inspection – Pont de l'Île d'Orléans

Résolution 2014-08-76

Considérant que des travaux d'inspection doivent avoir lieu de façon régulière sur le pont de l'Île d'Orléans ;

Considérant qu'un seul équipement est disponible au Québec pour exécuter ce genre de travaux ;

Considérant que depuis quelques années, ces travaux d'inspection sur le pont de l'Île d'Orléans ont toujours lieu pendant la période de fort achalandage touristique ;

Considérant qu'une grande partie de l'activité économique de l'Île d'Orléans se déroule justement pendant les mois de juillet, août, septembre et ce jusqu'à l'Action de grâce ;

En conséquence, sur proposition de M. Yves Coulombe, appuyée par M. Yves Lévesque, il est résolu à l'unanimité de demander à Transport Québec que les travaux d'inspection du Pont de l'Île d'Orléans aient lieu en dehors des mois de grand achalandage touristique.

7• SHQ – Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat

Résolution 2014-08-77

Considérant que la MRC de l'Île d'Orléans est mandataire pour la Société d'habitation du Québec (SHQ) des programmes d'amélioration de l'habitat sur son territoire ;

Considérant que la MRC de l'Île d'Orléans est notamment responsable de la livraison du programme d'adaptation à domicile (PAD), du programme RénoVillage ainsi que du programme de réparation d'urgence (PRU) ;

Considérant que la SHQ a amorcé il y a plusieurs mois une réflexion pour améliorer la livraison de ces programmes ;

Considérant que ces différents programmes permettent de maintenir le parc immobilier en bon état dans les secteurs ruraux en plus d'aider les personnes à mobilité restreinte ;

Considérant que ces programmes s'adressent aux citoyens les moins bien nantis de notre société et qui peinent souvent à maintenir leur propriété dans un état acceptable et sécuritaire ;

Considérant que l'ensemble du territoire de la MRC de l'Île d'Orléans est reconnu à titre de site patrimonial par le Gouvernement du Québec ;

Considérant que la richesse foncière uniformisée des propriétés qui composent la MRC est parmi l'une des plus élevées dans la région de la Capitale-Nationale ;

Considérant que le programme de Réparations d'urgence accorde une aide financière aux propriétaires-occupants à faible revenu qui vivent dans un milieu rural et qui doivent effectuer des travaux urgents sur leur résidence pour corriger des défauts majeurs représentant une menace pour la sécurité ou la santé des occupants ;

Considérant la difficulté pour les citoyens de l'Île d'Orléans d'être admis au programme de Réparations d'urgence et, par conséquent, le peu de citoyens qui ont pu avoir recours à ce programme ;

Sur proposition de M. Harold Noël, appuyée par M. Sylvain Bergeron, il est résolu à l'unanimité de demander à la Société d'habitation du Québec de hausser les critères maximaux d'admissibilité au Programme de réparations d'urgence, soit :

- la valeur uniformisée de la résidence, excluant le terrain;
- le revenu familial ;

afin de permettre l'admissibilité d'un plus grand nombre de citoyens de l'Île d'Orléans à ces mesures.

8• Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans – Règlement 2014-330

Résolution 2014-08-78

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyée** par Mme Lina Labbél, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement 2014-330 modifiant le règlement de zonage 2005-239 de la municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, afin que soient définis :

- l'usage de « Résidence de tourisme »;
- les zones dans lesquelles l'usage sera autorisé ;
- le nombre maximal d'exploitations (contingentement des usages commerciaux dans certaines zones et de l'usage spécifique comme usage complémentaire à l'habitation pour les autres zones visées) ;
- les conditions d'exploitation de l'usage ;

et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

9• Coupure de 10% - Financement des CLD

Résolution 2014-08-79

Considérant que le Gouvernement du Québec a annoncé le 4 juin 2014 une réduction de 10% de la subvention allouée aux MRC pour le financement du fonctionnement des CLD ;

Considérant que cette réduction vise l'exercice financier en cours qui est débuté depuis le 1^{er} janvier 2014 ;

Considérant que cette réduction est significative et qu'elle survient cinq (5) mois après le début de l'exercice financier ;

Considérant que le 20 juin 2012, le Bureau de la Capitale-Nationale, agissant pour et au nom du Gouvernement du Québec, signait avec la MRC de l'Île d'Orléans une entente de gestion pour le financement du CLD de l'Île d'Orléans pour les années 2012, 2013 et 2014 ;

Considérant qu'en cours d'application, le même gouvernement nous informe qu'il ne respectera pas ses engagements contenus dans un contrat signé en bonne et due forme deux (2) années auparavant ;

Considérant que la présente entente de gestion vient à échéance le 31 décembre 2014 et le Gouvernement n'a donné aucune indication pour le financement à long terme des CLD ;

Considérant qu'une des priorités annoncées du présent Gouvernement est le développement économique et la création d'emplois ;

Considérant que c'est ce même Gouvernement qui a recréé les CLD en 2004 via la Loi 34 ;

Considérant que cette réduction affectera directement les services aux entreprises de l'Île d'Orléans ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Yves Lévesque, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de l'Île d'Orléans :

- signifie au Gouvernement du Québec sa totale désapprobation à l'égard de la réduction du financement du CLD pour l'exercice financier 2014 et le non-respect de l'entente en cours qu'il a signée avec la MRC ;
- demande au Gouvernement de renoncer à la réduction du financement pour l'année 2014 et fasse connaître rapidement ses orientations pour le financement des CLD pour les prochaines années.

10• Adoption des dépenses du mois de juillet 2014

Résolution 2014-08-80

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de juillet 2014.

11• Correspondance

Aucune correspondance n'a été reçue.

12• Varia

12.1 Certificat de conformité – Village de Sainte-Pétronille – Règlement 377

Résolution 2014-08-81

Sur proposition de M. Yves Lévesque, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement 377 modifiant le règlement de zonage 151 du village de Sainte-Pétronille, afin que soient :

- établies les conditions de mise en place de nouvelles constructions principales et accessoires dans les zones A-3S1, A-3S2 et R-19 ;
- et modifiées certaines dispositions afin de les adapter aux nouvelles conditions ;

et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

12.2 Frais de réaménagement – Salle du Conseil des maires

Résolution 2014-08-82

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'honorer une partie des frais de réaménagement de la salle du Conseil des maires évaluée à 5 760,78 \$ à même les surplus cumulés.

13• Période de questions

Il n'y en a pas.

14• Levée de la réunion

Résolution 2014-08-83

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h35.

Prochaine séance, le 10 septembre 2014 à 20 heures.

Chantale Cormier
Directrice générale

Jean-Claude Pouliot
Préfet-suppléant